

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 14 h, le 17 février 2005.

Sont présents :

- M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
- M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président (à compter de la résolution E-2005-15)
- M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
- M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
- Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 27 janvier 2005

Résolution n° E-2005-11

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 27 janvier 2005.

Adoptée à l'unanimité

Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

Contrat du coordonnateur à l'aménagement

Résolution n° E-2005-12

D'engager, à compter de la date d'expiration du contrat de prêt de service entre la MRC de La Jacques-Cartier et la CMQ, soit à compter du 22 avril 2005, monsieur Claude Hallé pour être titulaire du poste de coordonnateur à l'aménagement du territoire prévu au plan d'effectif de la CMQ.

D'établir son traitement sur une base annuelle à compter de son engagement à 71 601 \$.

De le rendre admissible aux indexations de traitement accordées aux employés de la Ville de Québec pour un poste de professionnel.

D'octroyer à monsieur Claude Hallé, à son entrée en fonction, les conditions de travail pour les employés de la CMQ acceptées le 2 décembre 2004 par le comité exécutif en vertu de sa résolution E-2004-85 pour les titulaires d'un poste prévu au plan d'effectif.

Référence : Mémoire du 9 février 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-22
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Choix d'un vérificateur (invitation)

Résolution n° E-2005-13

De demander une offre de service à la firme Mallette ainsi qu'aux firmes Raymond Chabot Grant Thornton et Samson Bélaïr pour la vérification des livres comptables de la CMQ, suivant l'option d'un contrat d'un an, de deux ans et de trois ans, la CMQ se gardant l'opportunité d'accepter l'une ou l'autre ou aucune des options soumises.

Référence : Mémoire du 9 février 2005
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Aide financière à la Coalition pour la sauvegarde et la mise en valeur du pont de Québec

Résolution n° E-2005-14

Sujet à l'acceptation d'un virement de crédits par le conseil de la CMQ, d'accorder à la Coalition pour la sauvegarde et la mise en valeur du pont de Québec une aide financière de 15 000 \$ à même le budget 2005 de la CMQ, pour le soutien de ses activités liées à la sauvegarde et à la mise en valeur du pont de Québec.

D'octroyer à la Coalition un appui technique des fonctionnaires de la CMQ afin de mener à bien les projets de la Coalition en partenariat avec Patrimoine Canada, la Commission de la Capitale-Nationale, le Canadien National, le ministère des Transports du Québec et Via Rail.

DE RECOMMANDER AU CONSEIL DE LA CMQ :

D'accepter un virement de crédits de 11 500 \$ de la catégorie Développement, *promotion économique et événements à caractère métropolitain* vers la catégorie Administration générale (soutien au milieu) au budget 2005 de la CMQ.

Référence : Mémoire du 10 février 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-23 (sujet à l'acceptation d'un virement de crédits)
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean Garon, maire de la Ville de Lévis, se joint à la rencontre.

Enjeux liés aux Grands Lacs et au Saint-Laurent

Résolution n° E-2005-15

De prendre acte du dépôt des deux textes produits pour la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) dans le dossier de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

De transmettre pour dépôt au conseil de la CMQ les deux textes produits dans ce dossier.

Référence : Mémoire du 10 février 2005
Responsable : Consultations et communications

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2005-16

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du Comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis pour le paiement des dernières factures de l'année financière 2004 au montant de 229 472,95 \$.

Référence : Bordereau de dépenses du 11 février 2005
Certificat du
Trésorier : CT-2005-24
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2005-17

De prendre acte du bordereau d'information en date du 17 février 2005 contenant le document suivant :

1. Lettre datée du 26 janvier 2005 du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir adressée au préfet de la MRC de Charlevoix concernant le projet de règlement No 87-04.

Référence : Bordereau d'information du 17 février 2005
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Les représentants de la Ville de Lévis, madame Danielle Roy-Marinelli et monsieur Jean Garon, ne participent pas au vote ni aux délibérations sur la résolution E-2005-18.

Modification à la demande de subvention aux Fonds municipaux verts de la Fédération canadienne des municipalités

Résolution n° E-2005-18

De modifier la demande de subvention soumise à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en décembre 2004 afin d'y inclure les études prévues au PGMR pour 2005 et les études requises pour finaliser la faisabilité d'un centre régional de compostage.

D'autoriser la direction générale à transmettre une demande de subvention modifiée à la FCM.

D'autoriser la coordonnatrice au PGMR à préparer les devis d'appel d'offres pour les études prévues en 2005 et requises pour finaliser l'analyse de faisabilité d'un centre régional de compostage.

Référence : Mémoire du 9 février 2005
Responsable : Coordonnatrice au PGMR

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

-4-

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE